



Achat en commun

Par skipy30

Bonjour,
Mes parents et moi meme nous voudrions acheter un appartement ensemble. Par contre au DC de mes parents ils souhaitent que je puisse avoir la jouissance de cette appartement, mais que ma s?ur n'est rien sur cet Appartement et que ca ne rentre pas dans la succession. Peut on le faire et comment ?
Merci Clt

Par Tisuisse1

Bonjour,

Rien ne vous interdit d'acheter, avec vos parents, un bien immobilier qui sera en "indivision". Vous devrez préciser les % de chacun sur ce bien ou le montant des apports sur ce bien. Vous pourrez aussi prévoir qu'en cas de décès de vos parents, vous deviendrez usufruitier de leurs parts mais la nue-proprété correspondant à la part de vos parents sera en indivision avec votre soeur, vous ne pouvez pas déshériter votre soeur et si celle-ci décède avant vous laissant des enfants, ce sont ses enfants qui deviendront héritiers réservataires.

Conclusion : voyez un notaire.

Par skipy30

ok merci je vais prendre RDV avec un notaire.